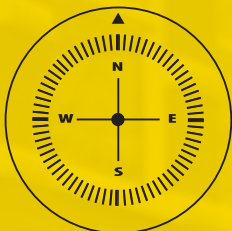


FEUILLE DE ROUTE

TRAVAIL EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ



Cette feuille de route est un outil pratique pour améliorer votre sécurité lorsque vous travaillez en hauteur.



Travaillez de manière sûre et saine grâce à notre programme **Boussole**.

Nous vous demandons de créer un environnement de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire, modifiez votre comportement. Vous pouvez vous attendre à ce que vos collègues fassent de même. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.



**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

RABONI
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Une initiative de **BME**





FEUILLE DE ROUTE

TRAVAIL EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ

Notre Politique

Le travail en hauteur en toute sécurité fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Tous les employés travaillant en hauteur doivent être conscients du risque de chute ainsi que des conséquences d'un objet tombant de haut.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Le travail en hauteur ne peut être effectué qu'après avoir suivi une formation officielle.
- >> Soyez conscient des risques de comportement dangereux lors du travail en hauteur.
- >> Toutes les consignes de sécurité doivent être respectées lors des travaux en hauteur.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être informée immédiatement des zones dangereuses qui ne sont pas clairement signalées en ce qui concerne le travail en hauteur.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !
- >> Toujours informer la direction des menaces potentielles liées aux équipements de levage, par exemple les grues, et aux zones dangereuses mal signalées.

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Les zones signalées comme dangereuses en ce qui concerne le travail en hauteur doivent être rendues inaccessibles.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité..
- >> Les zones signalées comme dangereuses en ce qui concerne les équipements de levage, comme les grues en service, doivent être évitées.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !
- >> Les situations dangereuses doivent être immédiatement signalées au responsable.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.
- >> En cas de travail à plus de 2 mètres de haut, assurez-vous que votre environnement de travail est sécurisé.



« Le travail en hauteur comporte toujours des risques. Chaque fois que je dois travailler en hauteur, je veille à suivre toutes les directives. Je me sens beaucoup plus en sécurité parce que de cette façon, je ne mets ni moi ni autrui en danger. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale